

Yves Calvi et l'émission "C dans dans l'air" accusés de discrimination envers les Roms

PARIS (AFP) - L'animateur Yves Calvi a répondu jeudi et vendredi devant le tribunal correctionnel de Paris d'accusations de provocations à la haine envers les Roms dans une de ses émissions de France 5 "C dans l'Air", consacrée en 2005 à la "délinquance" parmi les gens du voyage.



L'animateur Yves Calvi, le 4 septembre 2006 à Paris © AFP/Archives - Fred Dufour

Intitulée "Délinquance, la route des Roms", cette émission a été accusée par les défenseurs d'associations de Roms, ainsi que du Mrap, de la Licra et la Ligue des droits de l'Homme d'avoir, "de manière délibérée", fait "l'amalgame entre les Roms et la délinquance".

Cette émission, ont rappelé plusieurs avocats, a déjà fait l'objet d'un "avertissement" de la part du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a estimé que certains passages pouvaient "être susceptibles de renforcer les préjugés racistes".

Sans réclamer de peine précise, l'accusation a demandé que l'animateur, ainsi notamment que Marc Tessier, alors PDG de France Télévisions, soient condamnés.

La procureure a dénoncé "l'absence de précautions" de l'animateur dont l'émission, a-t-elle dit, a entretenu "les clichés tenaces" sur les Roms. "Ceci n'était peut-être pas prémédité, mais le résultat final est inquiétant", a-t-elle lancé.

Le jugement devait être mis en délibéré.

Publié le: 20/03/2009 à 17:48:41 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/yves-calvi-emission-a163526.html>